







La protection des données personnelles dans le secteur de l'inclusion sociale

Webinaire sur la sécurité des données personnelles 1^{er} décembre 14h à 16h30

Avec l'intervention de la CNIL









Module Sécurité des données personnelles 1^{er} décembre (14h à 16h30)

Durée totale du module : 2h30

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) constitue, depuis le 25 mai 2018, le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il introduit de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les organismes incluant les associations dès lors qu'elles collectent, traitent et partagent des données à caractère personnel qui doivent, en conséquence, se mettre en conformité avec la règlementation applicable. Il renforce également l'obligation d'assurer la sécurité des données par les organismes.

La mise en pratique de cette obligation de sécuriser les données personnelles a fait l'objet d'un guide publié par la CNIL. En effet, le guide sur la sécurisation des données personnelles publié en 2018 constitue un outil méthodologique précieux pour identifier les mesures de sécurité à prendre pour assurer un niveau de sécurité optimal des données.

Il s'applique aussi bien aux organismes privés ou publics qui mettent en œuvre les traitements précités ; ce qui inclut l'ensemble des structures du secteur de l'inclusion sociale. Ce guide est applicable à l'ensemble des données personnelles traitées par un organisme. Afin d'aider le secteur à se saisir au mieux de cet outil (et plus largement des règles relatives à la protection des données), la FAS a organisé cette sensibilisation **sous format de webinaire** avec des juristes de la CNIL au regard de sa mission d'accompagnement des structures et organismes dans leur mise en conformité au RGPD. Ce module de sensibilisation auquel participe la CNIL est l'occasion pour les structures/organismes de poser leurs questions et de pouvoir échanger avec les juristes spécialisés sur le sujet.

De enjeux se posent sur la sécurisation des données personnelles dans le secteur de l'inclusion sociale (échanges de données personnelles avec des tiers, dématérialisation des démarches administratives et accompagnement des publics pour les réaliser, traitements de données sensibles etc.). Afin d'y répondre, ce module est à destination de toute personne en poste dans des associations de la lutte contre les exclusions qu'elle soit du secteur de l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion (AHI), de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ou du DNA (Dispositif National d'Accueil) et également aux FAS régionales. Il est donc ouvert à tou.te.s les professionnel.le.s (direction, délégué à la protection des données (DPO/DPD), secrétaire, CIP, travailleurs sociaux...) qui entament ou sont en cours de mise en conformité et souhaitent mieux appréhender les enjeux en matière de sécurité des données et plus largement du RGPD.

Ce module a pour objectifs de :

- * Connaître et se familiariser avec les précautions élémentaires en matière de sécurisation des données
- ★ Identifier les actions à mener en interne pour une mise en conformité de ces traitements
- * Permettre d'échanger et de mutualiser des bonnes pratiques avec des experts de la protection des données et des acteurs ayant entamé leur mise en conformité

Ce module comportera un quizz afin de vous familiariser de manière ludique avec les enjeux de la sécurisation des données dans le secteur, d'une intervention de la CNIL visant à présenter le guide de la sécurisation des données et d'interventions d'adhérents visant à apporter un éclairage pratique sur la mise en conformité au RGPD en matière de sécurisation des données.

N'hésitez pas à vous inscrire en cliquant <u>ici</u> et à compléter cette enquête anonyme visant à recueillir vos besoins en matière de sécurisation des données cliquant <u>ici</u>